



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 30 janvier à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 20/01/2025
Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 35
Nombre de procurations : 3
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : BUFFA Roger (Durfot), MILHORAT Nathalie (Le Fossat), BOY Francis (Saint-Ybars)

ETAIENT EXCUSES : MOREAUD Rosine (Castéras), COUSTURE Eliane (Le Fossat), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS : COUSTURE Eliane à CANTEGRIL Jean-Marc, LLUIS Claude à GRANDET Véronique, DESCUNS Lyliane à ANTOLINI Dominique

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2025-3 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS FDAL ANNEE 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre du Fonds Départemental d'Action Locale, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2025.

L'avant-projet retenu est le suivant :

- travaux voiries d'intérêt communautaire 882 246,00 € HT

Le financement interviendra :

- par la subvention DETR 2025 accordée
- par la subvention FDAL 2025 accordée
- par autofinancement sur le BP 2025

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet retenu ci-dessus
- sollicite une subvention FDAL d'un montant de 50 000 € pour le projet voirie d'intérêt communautaire
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de Madame la

Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude